

Les francofolies institutionnelles s'organisent

Les Régions recevront les compétences transférées, mais devront s'allier.

■ CASSE-TÊTE ■

Le dernier jour du mois de février, le jeudi 28, pourrait être une date importante. En tout cas pour ceux – peu nombreux, admettons-le – qui se passionnent pour la manière dont les francophones comptent organiser leur futur espace institutionnel. Ce jour-là, Paul Magnette, président du PS, devrait inviter ses collègues (Charles Michel, MR; Benoît Lutgen, CDH et Emily Hoyos, Ecolo) à une rencontre discrète consacrée aux “francofolies institutionnelles”. De quoi s'agit-il? Rafrâchissons-nous quelque peu la mémoire.

L'accord institutionnel fin 2011, conclu entre 8 partis (PS, MR, CDH, Ecolo, CD&V, Open VLD, SP.A et Groen!) prévoyait le transfert de compétences (quelque 17 milliards) de l'Etat fédéral vers

les entités fédérées (Régions et les Communautés). Pour certaines matières, les allocations familiales notamment, l'accord détermine les institutions récipiendaires. Pour d'autres, il appartient à chacun, francophones d'un côté, Flamands de l'autre, de s'organiser. Au Nord, Région et Communauté ont été fusionnées. Au Sud, il subsiste des Régions (Wallonie, Bruxelles) et une Communauté française, (rebaptisée Fédération Wallonie-Bruxelles) sans oublier la Communauté germanophone. La question qui taraude les présidents des partis francophones signataires des accords institutionnels est de savoir à qui transférer les matières (une partie des soins de santé notamment).

Petit à petit, les positions des francophones se rapprochent. Au départ, la position très régionaliste des socialistes s'opposait à celle, très communautariste du CDH, Ecolo et MR adoptant un point de vue assez intermédiaire. Il semble que l'on s'achemine... vers une position médiane. On ne se refait pas. Mais celle-ci ne manque pas de pertinence. Les matières en question (mai-

sons de repos, infrastructures hospitalières par exemple) seraient transférées à la Communauté française mais immédiatement redirigées à la Région wallonne et à la Cocof (instance qui gère les intérêts des francophones bruxellois). Pourquoi? Parce que ce sont les Régions qui disposent du pouvoir fiscal. L'ancrage régional serait donc conforté mais en même temps, la Wallonie et la Cocof seraient contraintes d'exercer les compétences ensemble grâce à un lien institutionnel. Lequel? On créerait une agence conjointe Wallonie-Cocof, chargée de gérer les transferts de compétences. Les partenaires sociaux seraient impliqués dans la gestion. Ce modèle semble à la fois le plus simple et le plus efficace pour les citoyens car un modèle qui aurait fracturé la future Sécu (Wallonie d'un côté, bruxelloise de l'autre) aurait engendré des complications sans nom pour les Wallons qui viennent se faire soigner à Bruxelles ou pour les Bruxellois qui souhaitent vivre leurs vieux jours en Wallonie.

Tout n'est pas réglé, loin de là, mais l'ambiance, dit-on, est bonne et la vo-

lonté d'aboutir dans un mois ou deux est assez ferme. Ainsi, les francophones devraient être prêts, le moment venu, à accueillir les compétences issues de la 6^e réforme de l'Etat. Voire d'une 7^e. Voire d'une 8^e... Voire d'un éclatement de la Belgique. On n'en est évidemment pas là... Petit à petit, c'est donc une Belgique à 3+1 qui se dessine: trois Régions, Wallonie, Flandre, Bruxelles et la Communauté germanophone.

Parallèlement à la discussion entre francophones, les négociations entre les 8 présidents signataires de l'accord, se poursuivent: ils doivent surtout adapter la loi de financement. Certes un accord avait été négocié avant la constitution du gouvernement Di Rupo I^{er}. Mais il faut adapter les paramètres en fonction des nouvelles mesures d'économie décidées par le fédéral.

Dans le meilleur des mondes(?), un accord institutionnel complet peut être espéré avant les prochaines vacances parlementaires. Les matières seraient alors concrètement transférées début 2015. Sauf accident, bien entendu.

V.d.W.